

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2012 B 05085

Numéro SIREN : 562 074 476

Nom ou dénomination : SOFEMA

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 22379

# Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/22379

### Déposant :

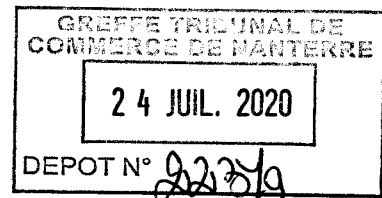
Nom/dénomination : SOFEMA

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 562 074 476

N° gestion : 2012 B 05085





# SOFEMA

Société anonyme au capital de 3 750 150 €

49 avenue Georges Pompidou

92300 LEVALLOIS PERRET

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name, located at the bottom right of the page.

Audit Eurex  
28, rue Notre Dame des Victoires  
75002 Paris  
340 900 422 RCS Paris

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
572 028 041 RCS Nanterre

# SOFEMA

Société anonyme au capital de 3 750 150 €

49 avenue Georges Pompidou

92300 LEVALLOIS PERRET

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'assemblée générale de la société SOFEMA

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOFEMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 4 « Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables retenues pour la prise en compte dans la consolidation du Groupe des différentes filiales détenues au 31 décembre 2019. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. M...', is written over a horizontal line.

- La note 4.7 et la note 10 « stocks de marchandises et en cours de production » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour la valorisation des stocks et des en cours de production. Nos travaux ont consisté à vérifier les calculs pour la détermination de la valorisation des stocks et les estimations retenues par la société sur les dépréciations.
- La note 4.14 et la note 18 « impôts » de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes retenus par la société en matière d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives à ces éléments et à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations présentées en annexe.
- La Direction de SOFEMA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation des actifs et les provisions pour risques et charges. Nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction, et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. S'agissant d'estimations et d'hypothèses, nous rappelons néanmoins que les réalisations pourront présenter des différences avec ces dernières.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



*[Signature]*

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des informations disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

5 | SOFEMA | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | Exercice clos le  
31 décembre 2019

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



*[Signature]*

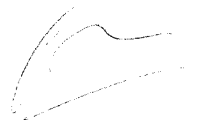
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 10 juin 2020

Les commissaires aux comptes

Audit Eurex

Deloitte & Associés



Valérie MASSOT

Laurent ODOBEZ

7 | SOFEMA | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | Exercice clos le 31 décembre 2019

# GROUPE SOFEMA

## Comptes Consolidés

**31 / 12 / 2019**

# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>1.1 Bilan consolidé</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Résultat consolidé</b>	<b>4</b>
<b>1.3 Variation des capitaux propres et réserves</b>	<b>5</b>
<b>1.4 Trésorerie consolidée</b>	<b>7</b>
<b>Annexes - Notes aux comptes consolidés</b>	<b>9</b>

## 1.1 Bilan consolidé

Ecart d'acquisition	5	0	0
Immobilisations incorporelles	5	484	557
Immobilisations corporelles	6	3 424	3 585
Immobilisations financières	7	566	9 130
Titres mis en équivalence	8	66 344	60 209
<b>Stocks</b>			
Stocks	10	30 416	35 710
Avances et acomptes versés sur commandes		7 481	3 181
Créances clients et comptes rattachés	11	8 467	16 654
Impôts différé actif	18	320	1 961
Autres créances	11	905	1 112
Valeurs mobilières de placement	14	16 993	10 990
Disponibilités	14	5 940	13 606
Charges constatées d'avance	11	214	247
<b>Total de l'actif</b>		<b>141 554</b>	<b>156 942</b>
<b>Capital social</b>			
Capital social		3 750	3 750
Primes		16 911	16 911
Réserves		111 683	86 037
<b>Résultat part du groupe</b>		<b>-10 735</b>	<b>22 439</b>
Titres d'autocontrôle		-514	-514
<b>Réserves minoritaires</b>			
Réserves minoritaires		0	0
Résultat minoritaires		0	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques et charges	9	3 084	3 201
<b>Passif d'impôt différé</b>			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		162	221
Emprunts et dettes financières divers	13	10	394
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		8 218	10 887
Fournisseurs et comptes rattachés	12	3 655	8 423
Dettes fiscales et sociales	12	1 562	2 923
Autres dettes	12	2 704	1 694
Produits constatés d'avance	12	1 064	576
<b>Total du passif</b>		<b>141 554</b>	<b>156 942</b>

## 1.2 Résultat consolidé

Ventes de marchandises		32 491	61 213
Production vendue services		1 154	1 913
Produits accessoires		6 875	4 136
Production stockée	10	-609	1 352
Production immobilisée		0	0
Reprise sur amortissements et provisions		504	795
Transfert de charges d'exploitation et Subvention		26	84
Autres produits		904	589
Achats de marchandises et autres approvisionnements		18 023	34 702
Variation de stock		-375	-248
Achats de matières premières		32	40
Autres achats et charges externes	24	11 862	15 721
Impôts taxes et versements assimilés	25	592	847
Charges de personnel	15	8 445	9 788
Dotations aux amortissements et provisions		5 710	4 284
Autres charges	24	1 608	1 469
Produits financiers	16	707	731
Charges financières	16	11	395
Q. part charges/opérations en commun	22	-177	-100
Produits exceptionnels	17	513	813
Charges exceptionnelles	17	6 345	1 693
Impôt sur les bénéfices	18	-85	-972
Impôts différés	18	-1 641	373
QP des sociétés mises en équivalence	8	854	20 201
Dotations / reprises des amortissements d'écarts d'acquisition	5	0	0
Résultat de l'ensemble consolidé	19	-10 735	22 438
Résultat des minoritaires	19	0	0

<sup>1</sup> Mise En Equivalence

Exercice 2019

Annexes – Notes aux comptes consolidés – SOFEMA 4

### 1.3 Variation des capitaux propres et réserves

Le capital social est constitué au 31/12/2019 de 75 003 actions au nominal de 50 euros soit un total de 3 750 150 Euros.

La variation des capitaux propres groupe sur l'exercice s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019
Social	131 867	22 (3)	6 690 (2)	-5 098 (4)	97 (3)	-15 (3)	-7 082 (1)	126 480
<b>Ecritures de retraitements</b>								
Retr. amortissements								
Crédit-bail								
Impôts différés	1 960						-1 641 (5)	319
Retr.immob.incorp.	-2 130						11 (6)	-2 119
Prov./indem.retraite								
Prov. réglementées								
Autres retraitements	381						-511 (7)	-130
<b>Total écritures de retraitements</b>	<b>211</b>						<b>-2 141</b>	<b>-1 930</b>
<b>Total retraité</b>	<b>132 078</b>	<b>22</b>	<b>6 690</b>	<b>-5 098</b>	<b>96</b>	<b>-15</b>	<b>-7 582</b>	<b>126 191</b>
<b>Ecritures de consolidation</b>								
Ecart acquisition	-1							-1
Ecart évaluation								
Elim. acptes/divid.								
Elim. dividendes IG				1 512 (4)			-1 512 (4)	0
Elim. marge/stocks IG								
Elim. +/- values IG								
Elim. provisions IG								
Elim. titres IG	-2 940							-2 940
Titres autocontrôle (7)	-514							-514
<b>Total écritures de consolidation</b>	<b>-3 455</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 512</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 512</b>	<b>-3 455</b>
<b>Total consolidé</b>	<b>128 623</b>	<b>22</b>	<b>6 690</b>	<b>-3 586</b>	<b>96</b>	<b>-15</b>	<b>-10 735</b>	<b>121 095</b>
<b>Rappel part du groupe</b>								
<b>Rappel intérêts minoritaires</b>								

(1) : Résultat des sociétés consolidées (-7 082K€)

- SOFEMA : -8 028 K€
- ALHWS : 92K€
- DCI : 854K€ (33.33% du résultat groupe consolidé K€)

- (2) : Ajustement des réserves de DCI consolidés suite à l'annulation par DCI de titres d'autocontrôle (10%). Dès lors, la détention de SOFEMA envers DCI est passée de 30% à 33.33%.
- (3) : Diverses opérations chez DCI (écart sur ouverture, écart de conversion et écart suite à l'annulation d'autocontrôle).
- (4) : Dividendes SOFEMA (3 586K€) et dividendes DCI quote-part SOFEMA (1 512K€).
- (5) : Reprise de la totalité de l'impôt différé actif provisionné sur les déficits reportables en raison d'une trop grande incertitude sur les résultats futurs de la SOFEMA à court terme.
- (6) : Retraitement d'homogénéisation des frais d'établissement (11K€) chez ALHWS.
- (7) : Retraitement de l'impact des écarts de conversion actif et passif (511K€)
- (8) : Titres d'autocontrôle SOFEMA portés en diminution des capitaux propres consolidés (514K€).

	Résultat de l'exercice			Capitaux propres	
	DCI	Part de groupe	Membres	Part de groupe	Autres
Affectation résultat N-1	-1 635	1 635	0		
Variation de périmètre suite déconsolidation SFE					
Autre variation	1 612			1 612	
<b>Résultat consolidé de l'exercice</b>		22 438	0	22 438	0
Affectation résultat N-1	22 438	-22 438	0		
Distribution de dividendes	-3 586		0	-3 586	
Variation de périmètre DCI	6 690		0	6 690	
Autre variation	104		0	104	
<b>Résultat consolidé de l'exercice</b>		-10 735	0	-10 735	0

## 1.4 Trésorerie consolidée

Résultat des sociétés intégrées	-11 589	2 237
Amort., Prov. et QP subv. virés au résultat	-274	841
Variation des impôts différés	1 641	-373
Plus-values de cession	534	134
Correction résultat N-1	0	
<b>Marge brut d'autofinancement</b>	<b>-9 688</b>	<b>2 839</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence	1 512	13 799
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 121	5 426
<b>Flux de trésorerie liés aux op. Investissements</b>		
Acquisitions d'immobilisations	-153	-16 490
Cessions d'immobilisations	8 272	7 805
Incidences des variations de périmètre	0	0
Remboursement de créances (participation)	0	0
Autres flux		
<b>Flux de trésorerie liés aux op. Financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-3 586	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Titres d'autocontrôle		
Dettes financières	0	0
Remboursements d'emprunts	-69	-2 359
Autres flux de trésorerie	-71	-64
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-1 662</b>	<b>10 956</b>
Trésorerie Ouverture	24 596	13 640
Trésorerie Variation cours devises		
Trésorerie Clôture	22 934	24 596

# Annexes aux comptes consolidés

## Au 31 Décembre 2019

## Annexes - Notes aux comptes consolidés

<b>Note 1 : Avant-propos</b> -----	<b>10</b>
<b>Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice</b> -----	<b>10</b>
<b>Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice :</b> -----	<b>11</b>
<b>Note 4 : Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation</b> -----	<b>12</b>
<b>Note 5 : Immobilisations incorporelles &amp; Amortissements incorporelles</b> -----	<b>17</b>
<b>Note 6 : Immobilisations corporelles &amp; Amortissements corporelles</b> -----	<b>19</b>
<b>Note 7 : Immobilisations financières &amp; Amortissements financiers</b> -----	<b>19</b>
<b>Note 8 : Titres de Participation</b> -----	<b>20</b>
<b>Note 9 : Provisions et dépréciations</b> -----	<b>21</b>
<b>Note 10 : Stocks de marchandises et en-cours de production</b> -----	<b>21</b>
<b>Note 11 : Créances</b> -----	<b>23</b>
<b>Note 12 : Dettes fournisseurs, Dettes fiscales et sociales et Autres dettes</b> -----	<b>24</b>
<b>Note 13 : Variation des dettes financières</b> -----	<b>24</b>
<b>Note 14 : Disponibilité</b> -----	<b>25</b>
<b>Note 15 : Personnel</b> -----	<b>25</b>
<b>Note 16 : Résultat financier</b> -----	<b>27</b>
<b>Note 17 : Résultat exceptionnel</b> -----	<b>27</b>
<b>Note 18 : Impôts</b> -----	<b>28</b>
<b>Note 19 : Résultat</b> -----	<b>29</b>
<b>Note 20 : Rémunération des organes de Direction</b> -----	<b>30</b>
<b>Note 21 : Liens avec les filiales non consolidées</b> -----	<b>30</b>
<b>Note 22 : Quote-part sur opérations faites en commun</b> -----	<b>30</b>
<b>Note 23 : Ventilation du chiffre d'affaires par marché</b> -----	<b>30</b>
<b>Note 24 : « Autres achats et charges externes » &amp; « Autres charges »</b> -----	<b>31</b>
<b>Note 25 : Impôts taxes et versements assimilés</b> -----	<b>31</b>
<b>Note 26 : Engagements hors bilan</b> -----	<b>32</b>
<b>Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes</b> -----	<b>33</b>

**Note 1 : Avant-propos****Entité présentant les états financiers**

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, se rapportent aux comptes consolidés du groupe SOFEMA. Ils sont présentés par SOFEMA, Société Anonyme à Conseil d'Administration, sis à Levallois Perret - 92300, 49 avenue Georges Pompidou.

L'activité du Groupe consiste en l'intermédiation et la vente d'équipements militaires et aéronautiques. Le Groupe réalise également des prestations de conseil autour de cette activité.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Les comptes retenus pour la consolidation sont les ceux des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 31 décembre 2019.

Dans l'hypothèse, pour une filiale, d'une date d'arrêtés des comptes différente, une situation intermédiaire est établie.

**Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice (concerne uniquement la société SOFEMA)****Affaire DIPIKAR**

La décision d'arbitrage a donné raison à la SOFEMA et condamné CMRT. Néanmoins CMRT a interjeté appel de cette décision. Les procédures se poursuivent en 2020 sans qu'il puisse être donné un agenda précis.

**Affaire KSA donation Sénégal**

Dans le cadre de la réalisation du contrat « KSA Donation SENEGAL » exécuté en USD Dollars, la SOFEMA avait consenti à affecter un gage espèce auprès la Société Générale le 28.02.2018. Après deux mains levées partielles en 2018, le gage espèce a été soldé sur le début d'année 2019.

**Le CASA**

La SOFEMA a signé un contrat de vente de l'aéronef CASA avec la République de Madagascar (Ministère de la Défense) en date du 3 juin 2019, assorti d'un crédit sur 3 ans (exercices 2019/2020/2021/2022). Il est agrémenté d'une réserve de propriété jusqu'à paiement total et irrévocable du montant convenu.

La livraison et l'immatriculation de l'appareil à Madagascar est retardée à la fin du premier semestre 2020. Cette situation a conduit la SOFEMA à passer des provisions complémentaires sur 2019.

**Dépréciation contrat Cameroun (Alphajet)**

Fort d'un accord signé avec le client en février 2018 mais toujours pas honoré par le client à la clôture 2018 la société avait enregistré des provisions sur l'ensemble des trois contrats constituant le dossier Alphajet Cameroun.

Courant 2019, il est apparu qu'en dépit de multiples relances le client ne réagissait pas à la situation, la SOFEMA a donc accentué sa politique de dépréciation des créances et a provisionné une enveloppe pour les frais de conseils juridiques.

**Contrôle fiscal**

La SOFEMA a reçu confirmation des redressements de l'administration et intégré ces éléments dans ses comptes. Le dossier est clos.

### Site CESTAS

Conformément aux engagements pris avec la société ATAC et le bailleur, le site de CESTAS a été fermé en septembre suite à la fin du contrat de prestations logistiques sur le lot de rechanges Mirage F1 acquis par la société américaine ATAC.

### Filiale

La société SHSI, filiale à 100% de la SOFEMA, a été dissoute en mars 2019.

La liquidation de la filiale SOFRESA a été actée par le liquidateur début 2020. La SOFEMA enregistrera sur 2020 un léger boni de liquidation.

### **Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice :**

#### COVID 19

La SOFEMA n'a pas été épargnée par l'épidémie de coronavirus COVID-19. Elle a dû prendre un certain nombre de mesures, notamment de confinement, devant l'état d'urgence sanitaire. Cette crise sanitaire a bien évidemment des répercussions économiques et financières sur la société.

L'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié, le 30 janvier 2020, cette épidémie apparue en Chine, d'urgence de santé publique de portée internationale. En France, les mesures gouvernementales ont conduit à la fermeture de certaines entreprises et l'état d'urgence sanitaire est entré en vigueur le 24 mars 2020.

L'épidémie de COVID-19 est un évènement qui n'a donc acquis une ampleur internationale qu'en 2020. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences. Ainsi, selon les règles, les principes et les méthodes comptables, aucune provision liée au COVID-19 n'a été constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La société, travaillant essentiellement à l'export, anticipe d'être fortement impactée en 2020 par la crise économique consécutive à la pandémie Covid 19.

Compte tenu de la baisse sensible de ses activités commerciales et industrielles, la société a mis en place à compter du 6 avril des dispositions de télétravail et de chômage technique sur l'ensemble de ses sites.

En revanche, la société a décidé de ne pas faire appel aux dispositions exceptionnelles de crédit et de report de charges proposées par le gouvernement et les banques.

A la fin du premier trimestre 2020, la société n'observe pas d'aggravation de ses postes clients et fournisseurs.

L'impact sur 2020 est extrêmement difficile à chiffrer mais la société s'attend à une réduction significative de son chiffre d'affaires par rapport à 2019.

Fort d'une trésorerie nette de 22.42M€ à fin 2019 et en intégrant les mesures de sauvegarde sur la trésorerie qui ont été prises depuis le début de la crise sanitaire, la société sera en mesure de faire face à la continuité de son activité sur les 12 prochains mois.

**Note 4 : Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation**

**A. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés sont présentés en application des normes françaises de consolidation visées dans le Règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Ils sont arrêtés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes sont appliquées de façon permanente.

Les états financiers annuels du Groupe au 31 décembre 2019 n'ont à ce titre été impactés par aucune évolution normative notable.

**B. Modalités de consolidation**

**1. Méthode de consolidation**

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG). Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables.

Les comptes des sociétés significatives dans lesquelles SOFEMA exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrés globalement (IG). La majorité de celles-ci sont détenues à plus de 90%.

Les comptes des entités ad-hoc dans lesquelles SOFEMA exerce une influence dominante lui donnant la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même façon que ses propres actifs sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des entités dans lesquelles SOFEMA exerce, en collaboration avec une ou plusieurs autres entités, les pouvoirs de gestion et de décision sont intégrés proportionnellement (IP).

Enfin, les sociétés détenues directement ou indirectement entre 20% et 50% et dans lesquelles SOFEMA exerce une influence notable sont mises en équivalence (ME).

**2. Changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs**

Les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs sont appliqués selon le règlement n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

**Changement de méthode comptable : néant**

**Changement d'estimation comptable : néant**

**Correction d'erreur : néant**

**3. Périmètre de consolidation**

Afin d'apprécier le caractère non significatif des entités dont l'exclusion est envisagée, le groupe a retenu comme critères cumulatifs :

- Société ayant une continuité d'exploitation durable

- Total bilan société inférieur à 2% du total groupe,
- Total chiffre d'affaires société inférieur à 2% du total groupe.

**Périmètre de consolidation 2019 :**

**Sociétés consolidées**

Sociétés	Adresse	Méthode*	% de contrôle 31/12/2019
SOFEMA	49 Avenue Georges Pompidou 92300 LEVALLOIS PERRET	IG	Mère
AHWS	501 Avenue Gustave Eiffel 33260 LA TESTE DE BUCH	IP	50%
DCI <sup>2</sup>	2 Place Rio de Janeiro 75008 PARIS	ME <sup>3</sup>	33.33%

\* IG (intégration globale) ; IP (intégration proportionnelle) ; ME (mise en équivalence)

Au cours de l'année 2019, la société DCI a annulé les 10% de titres d'autocontrôle qu'elle détenait, ainsi la participation de la SOFEMA sur DCI est passée de 30% à 33.33%.

**4. Comparabilité des comptes**

Il n'y a aucune circonstance, intervenue au cours de l'exercice 2019, qui a empêché la comparaison, d'un exercice sur l'autre, des postes du bilan et du compte de résultat consolidé.

Les états financiers du groupe ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 au premier trimestre 2020 et le groupe s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Le groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

**5. Méthodes et règles d'évaluation**

Les principes et méthodes comptables appliqués à chaque poste des états financiers sont détaillés spécifiquement ci-dessous.

**4.1. - Conversion des états financiers et des opérations en devises**

<sup>2</sup> Augmentation de la participation de la SOFEMA suite à l'annulation par DCI de 140 000 actions propres (10%).

<sup>2</sup> SOFEMA exerce une influence notable sur DCI notamment au travers des 2 sièges d'administrateurs dont elle dispose à son conseil d'administration.

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale. Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode suivante :

- Conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...), ainsi que sur les autres éléments du bilan sont inscrits au poste *écarts de conversion* en capitaux propres.
- Les produits et charges en compte de résultat sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers.

L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Par ailleurs, les écarts de conversion actif et passif figurant aux bilans des sociétés intégrées sont constatés en résultat de l'ensemble consolidé.

#### **4.2. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

L'acquisition de logiciels est enregistrée au poste "Concessions et droits similaires". Les logiciels font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 an à compter de leur inscription à l'actif. Les logiciels développés par l'entreprise pour son seul usage ne font pas l'objet d'une inscription à l'actif.

#### **4.3. – Ecarts d'acquisition**

La différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiée à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition ou goodwill.

Le Groupe pratique un amortissement linéaire de ces écarts d'acquisition sur la durée estimée des avantages économiques futurs qui leurs sont attachés.

Dans le cadre de la transposition de la directive 2013/34/UE du 26 juin 2013 dans le droit comptable Français, le règlement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 a modifié les principes régissant la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition. Les modalités d'application de ces nouvelles règles sont applicables aux exercices ouverts en 2016.

Alors qu'il était jusqu'à présent systématiquement amorti, l'écart d'acquisition ou goodwill cesse de l'être en l'absence de limite prévisible à sa durée d'utilisation. Il fait alors l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée restent amortissables sur cette durée, ou exceptionnellement, lorsqu'elle ne peut être déterminée de façon fiable, sur 10 ans.

Dans ce cadre, une analyse cohérente doit être menée entre les comptes consolidés et les comptes sociaux : un écart d'acquisition ne peut être amorti dans les comptes consolidés si le fonds commercial correspondant dans les comptes sociaux ne l'est pas et réciproquement.

Depuis 2011, afin de faciliter la lecture homogène des états financiers consolidés, le groupe SOFEMA avait décidé d'assimiler les fonds de commerce inscrits à son bilan à des écarts d'acquisition dès lors qu'ils ne recélaient pas d'éléments identifiables et inscriptibles distinctement à l'actif (ou au passif).

#### **4.4. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée. A ce titre, l'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

Durée probable d'utilisation :

- Bâtiment	20 – 70 ans
- Agencements et aménagements bâtiment	5 – 25 ans
- Construction sur sol d'autrui (Soit la durée de concession délivrée par le propriétaire du terrain)	15 ans
- Agencements, aménagements	8-10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau	5-10 ans
- Matériel informatique	3 ans

#### **4.5. Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation non consolidés est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base d'une combinaison des méthodes suivantes : Actif net ré-estimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Il en est de même pour les créances rattachées à des participations non consolidées, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement. Les prêts et créances libellés en devises autres que l'Euro sont convertis au cours du jour de clôture de l'exercice.

#### **4.6. – Location financement**

Le groupe n'est pas engagé dans des opérations de location financement significatives. Aucun retraitement en ce sens n'est donc pratiqué.

#### **4.7. Stocks de marchandises et en-cours de production**

Les stocks de marchandises sont évalués, en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération l'obsolescence des articles, leur faible rotation, les perspectives commerciales.

Une politique spécifique est appliquée à certains stocks de marchandises identifiés. Elle est détaillée dans les notes aux états financiers.

Les en-cours de production se composent :

- De l'achat de prestations de sous-traitance rattachées à des affaires commerciales à moyen/long terme. Ils sont évalués au plus faible de leur coût d'acquisition et de leur

valeur actuelle d'utilité. Une provision pour dépréciation est constatée pour la différence le cas échéant.

- De l'activité industrielle du site de DEOLS. Ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production.

#### **4.8. Contrat à long terme**

La société comptabilise ce type d'opération selon la méthode de l'avancement. Par exception, elle peut être amenée à retenir la méthode de l'achèvement quand les circonstances propres à un projet le justifient, notamment en présence de difficulté dans la détermination fiable du résultat de l'opération. Une note détaillée est alors fournie en annexe.

#### **4.9. Créances**

L'ensemble du poste client est constitué de créances commerciales prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de leur risque d'irrécouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction des pertes sur créances constatées les exercices précédents. Une provision est constituée à due concurrence.

Les dettes, créances libellées en devises, figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros à la parité fin de mois du dernier mois de l'exercice. La différence résultant de cette actualisation est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Dans le cadre de la consolidation, ces écarts latents (actif & passif) sont retraités afin d'impacter le compte de résultat au travers d'un gain ou d'une perte de change.

#### **4.10. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles sont évaluées à la clôture sur la base de valeur liquidative au dernier jour de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la moins-value latente constatée le cas échéant.

#### **4.11. Emprunt et dette**

Les emprunts et dettes financières inscrits au bilan consolidé doivent être ventilés dans l'annexe par : nature ; devise ; échéance (moins d'un an, plus d'un an et plus de cinq ans) ; et nature de taux (fixe, variable).

#### **4.12. Avantages du personnel**

SOFEMA adopte la méthode préférentielle pour la comptabilisation des indemnités de fin de carrière. L'engagement est ainsi comptabilisé au passif du bilan et impacte le compte de résultat chaque année, à la hausse ou à la baisse, selon son évolution.

Tous les éléments concernant le personnel (masse salariale, effectif, IFC, DIF) sont détaillés dans les notes aux états financiers.

#### **4.13. Chiffre d'affaires**

La société constate son chiffre d'affaires lors du transfert des risques et avantages de l'objet de la vente à son client. Celui-ci varie selon les incoterms retenus contractuellement.

#### **4.14. Impôts**

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

##### **Impôt exigible**

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

##### **Impôt différé**

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différés sont réduits dès qu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres. Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible.

#### **Note 5 : Immobilisations incorporelles & Amortissements incorporelles**

##### **SOFEMA :**

Le fonds de commerce Panhard, acquis en 2005, fait l'objet d'une dépréciation d'1/8<sup>ème</sup> par exercice, destinée à matérialiser sa perte de substance économique dans le temps. Ce fonds est entièrement amorti depuis la clôture de l'exercice 2013.

La transmission universelle de patrimoine (T.U.P) de la société Consultair réalisée sur l'exercice 2009 a donné lieu à constatation d'un mali technique de confusion, inscrit au poste Fonds de Commerce pour 2.120 Keuros. Comme le prévoit le nouveau règlement de l'ANC n°2015-06, les fonds commerciaux non amortis doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique. En pratique, le fonds commercial Consultair fait déjà l'objet d'un test de dépréciation à minima annuel afin d'évaluer sa valeur d'utilité. Elle est calculée selon la méthode des cash-flows opérationnels prévisionnels actualisés, tels qu'ils ressortent du plan d'affaire établis pour l'activité

spécifique Consultair. Au-delà de la période du plan d'affaires, généralement trois ans, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation appliqué se situe dans la fourchette moyenne des taux utilisés par les analystes financiers pour évaluer le coût du capital de l'entreprise, dans notre secteur d'activité et compte tenu des caractéristiques propres de l'entreprise. Une provision sera constituée dès lors que la valeur comptable du fonds commercial se trouve supérieure à sa valeur d'utilité. La société a réalisé un "impairment test" en actualisant les données financières du calcul. Il en ressort du test réalisé à la clôture 2019, qu'il n'y a pas lieu de constater une provision.

#### **ALHWS :**

La société a acquis en 2016 un fonds de commerce « Activité Support Alouette » pour 362K€ auprès d'Airbus Helicopters. Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise.

Comme le prévoit le nouveau règlement de l'ANC n°2015-06, les fonds commerciaux non amortis doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique. En pratique, il n'existe à ce jour pas d'indice de perte de valeur nécessitant la dépréciation du fonds. L'entreprise n'a pas opté pour l'amortissement comptable de son fonds de commerce sur 10 ans.

#### **Variation des immobilisations brutes**

	31/12/2018	31/12/2019
Ecart acquisition positif	2 223	2 223
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>2 536</b>	<b>2 536</b>
Frais d'établissement		
Frais rech. & développ.		
Concess., brevets & licences	1 456	1 456
Fonds commercial	980	980
Autres immob. incorporelles	99	99
Immob. incorporelles en cours		
Avces/immob. incorporelles		

(1) : Acquisition de la part variable (fonction du chiffre d'affaires) du fonds de commerce « Activité Support Alouette » acquis le 01/10/2016 (part fixe) par la société ALHWS auprès d'Airbus Helicopters.

#### **Variation des immobilisations (amortissements & provisions)**

	31/12/2018	31/12/2019
Amort. écarts acquisition	2 223	2 223
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>1 979</b>	<b>74</b>
Amort. frais établissement		
Amort. frais rech. & dév.		
Amort. concess., brev. & lic.	1 380	74
Amort. fonds commercial	500	0
Amort. autres immob. incorp.	99	0
Prov. immob. incorp. en cours		
Prov. av. & acpt. immo. incorp.		

(1) : amortissement 2019 des immobilisations incorporelles avec contributif SOFEMA (72K€) et contributif ALHWS (2K€).

**Note 6 : Immobilisations corporelles & Amortissements corporelles****Variation des immobilisations brutes**

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 651</b>	<b>153 (1)</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>6 779</b>
Terrains	600				600
Terrains - Crédit-bail					
Constructions	3 975	26		46	4 047
Constructions - Crédit-bail					
Install. & mat.indust.	879	15			894
Inst.mat.indust. - Crédit-bail					
Autres immob. Corporelles	1 161	102	25		1 238
Aut.immos corp. - Crédit-bail					
Immob. mise en concession					
Immob. corporelles en cours					
Avces/immob. Corporelles	36	10		-46	0
(1) : Acquisitions 2019 par la SOFEMA (152K€) & ALHWS (1K€)					

**Variation des immobilisations (amortissements & provisions)**

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 067</b>	<b>313</b>	<b>25</b>		<b>3 355</b>
Amort. terrains					
Amort. terrains - Crédit-bail					
Amort. Constructions	1 837	98			1 935
Amort. Constructions en Crédit-bail					
Amort. matériels & équip.	482	98			580
Amort inst. & mat.ind. - Crédit-bail					
Amort. autres immo.corp.	748	117	25		840
Aut. immos corp. - Crédit-bail					

**Note 7 : Immobilisations financières & Amortissements financiers****Variation des immobilisations brutes**

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019
<b>Immobilisations financières</b>	<b>69 882</b>	<b>888</b>	<b>10 653</b>	<b>103</b>	<b>6 690</b>	<b>66 910</b>
Participations financières (1)	563		543			20
Prix d'achat titres						
Prix de vente titres						
Stés déconsolidées						
Stés mises en équivalence (2)	60 209	854	1 512	103	6 690	66 344
Créances rattach. particip.	326	5	326			5

Exercice 2019

Annexes – Notes aux comptes consolidés – SOFEMA 19

Autres titres immobilisés				
Prêts / DG	512	29		541
Autres immob. Financières (3)	8 272		8 272	0
Int.courus/créances fin.				

- (1) : Liquidation et radiation de la filiale SHSI  
 (2) : Les variations liées à DCI sont spécifiquement abordées dans la note 8.  
 (3) : Levé du gage espèce chez SOFEMA consenti dans le cadre d'une affaire commerciale

**Variation des immobilisations (amortissements & provisions)**

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Immobilisations financières</b>	<b>543</b>	<b>543</b>	<b>0</b>
Prov. titres de participations	543	543	0
Prov. créances rattach.part.			
Prov. autres titres immob.			
Prov. autres immob.fin.			

- (1) : Reprise suite à la liquidation de la filiale S.H.S.I.

**Note 8 : Titres de Participation**

a) Société mise en équivalence

Entités	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
DCI	60 209	6 690 (1)	854 (2)
			1 512 (3)
			103
			66 344

- (1) : Suite à l'annulation de 10% de titres d'autocontrôle par DCI, le groupe SOFEMA détient désormais 33.33% du groupe DCI.  
 (2) : Quote-part de résultat groupe DCI 2019 : 854K€.  
 (3) : Quote-part de la distribution de dividende revenant à la SOFEMA.

b) Détails des autres participations non consolidées

Raison sociale	% de contrôle	Valeur brute en Keur	Provision	Valeur nette
<b>SOFRESA (1)</b> 300, bureau de la Colline 92213 SAINT CLOUD	12,98	20	0	20

- (1) : Entité non consolidée car elle ne répond à aucun critère des différentes méthodes.

**Note 9 : Provisions et dépréciations**

	3 201	390	507	3 084
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques (1)	2 412	331	503	2 239
Provisions engagements retraite (2)	714	59		773
Impôts différés passif				
Autres Provisions pour charges (3)	76		4	72

**(1) : Provisions pour risques****Provision Affaire DIPIKAR**

Une provision complémentaire sur 2019 liée à de nouveaux frais d'arbitrage et de conseils.

**Provision Sociale**

Suite à un désistement la provision sociale de 2018 est devenue sans objet et à ce titre a été reprise.

**Provision Dossier CAMEROUN**

Forte d'un accord signé avec le client en février 2018 mais toujours pas honoré par le client à la clôture 2018 la société avait enregistré des provisions sur l'ensemble des trois contrats constituant le dossier Alphajet Cameroun.

Courant 2019, il est apparu qu'en dépit de multiples relances le client ne réagissait pas à la situation, la SOFEMA a donc accentué sa politique de dépréciation des créances et a provisionné une enveloppe pour les frais de conseils juridiques.

**(2) : Provisions pour engagements retraite**

L'engagement "Indemnité de fin de carrière" a été actualisé à la clôture.

**(3) : Autres provisions pour charges**

L'engagement "Médaille du travail" a été actualisé à la clôture.

**Note 10 : Stocks de marchandises et en-cours de production****Variation des provisions sur stocks**

Stock	8 870	4 686	13 556
Provisions stock Mat. Prem. & Approv.			
Provisions stock Trx et PS en cours	920	2 319	3 238
Provisions stock Pds interm. & finis			
Provision stock Marchandises	7 950	2 367	10 318

Il n'y a aucun stock de matière première.

**1. En-cours de production**

En Keur	31/12/2018	31/12/2019
Valeurs brutes	9 330	8 721
Provisions	920	3 238
<b>Valeurs nettes</b>	<b>8 410</b>	<b>5 482</b>

Par ailleurs, l'activité du site de DEOLS est assimilée à une activité industrielle. A ce titre, il a été valorisé à la clôture de l'exercice un en cours de production. Les éléments constitutifs du coût de production sont les charges directes, les charges indirectes et les frais généraux fixes de production du site.

## 2. Stock de marchandises

En Keur	31/12/2018	31/12/2019
Valeurs brutes (1)	35 250	35 252
Provisions (2)	7 950	10 318
<b>Valeurs nettes</b>	<b>27 300</b>	<b>24 934</b>

(1) : contributif SOFEMA (33 523K€) ; contributif ALHWS (1 729K€).

(2) : contributif SOFEMA (10 059K€) ; contributif ALHWS (259K€)

### - SOFEMA

A la clôture 2017, suite à une analyse de son stock non mouvementé depuis le 01/01/2013, la société a décidé d'accentuer sa politique de dépréciation de son stock. Ainsi, il a été décidé, à partir de la clôture 2017, de déprécier le stock non mouvementé depuis la date fixe du 01/01/2013 sur un plan d'amortissement de 7 ans. La dépréciation est donc actualisée chaque année suite à la mise à jour du stock non mouvementé.

### Provision Dossier CASA

Le contrat signé avec la République de Madagascar (Ministère de la Défense) en date du 3 juin 2019 a permis de fixer un prix ferme de vente. Ainsi, la société a déprécié dans ses comptes les stocks de marchandises et d'en cours CASA à due proportion de ce prix.

Les stocks ont également été dépréciés des frais qui seront engagés sur 2020 au titre de la bonne livraison du CASA.

### - ALHWS

Afin de traduire le risque de perte de valeur des pièces ne pouvant être écoulées dans le cadre de l'activité, la société déprécie son stock selon deux critères :

- Le stock non tournant depuis la reprise de l'activité Alouette à raison de 20% par an à partir de l'exercice 2018.
- Le sur stock (excédant la consommation estimée des 10 prochains exercices) sur un plan d'amortissement de 10 ans.

## 3. Récapitulatif

En Keur	31/12/2018	31/12/2019
Valeur nette Stock de Matières premières	0	0
Valeur nette En-cours Productions de biens (1)	8 410	5 482
Valeur nette Stock de Marchandises (2)	27 300	24 934
<b>Valeur nette globale</b>	<b>35 710</b>	<b>30 416</b>

(1) : contributif SOFEMA (5 482K€)

(2) : contributif SOFEMA (23 463K€) ; contributif ALHWS (1 471K€).

**Note 11 : Créances****Variation des provisions sur créances clients**

Créances	2 115	4 459	501	6 073
Provisions Acptes versés s/ cmdes				
Provisions Créances clts & cpt ratt.	2 115	4 459	501	6 073
Provisions créances s/ immob.				

Les reprises de dépréciations de créances clients s'expliquent principalement par la mise en irrécouvrabilité de certaines créances, ainsi que par le paiement de créances douteuses par leurs débiteurs.

**Créances clients**

En Keur	31/12/2018	31/12/2019
Valeurs Brutes (1)	18 769	14 540
Provisions	2 115	6 073
<b>Total</b>	<b>16 654</b>	<b>8 467</b>

(1) : Contributif SOFEMA : 8 148K€ ; Contributif ALHWS : 319K€.

**Autres créances**

En Keur	31/12/2018	31/12/2019
Avance et Acompte versés	3 181	7 481
Autres créances	1 112	905
Provision sur autres créances	0	0
<b>Total</b>	<b>4 293</b>	<b>8 386</b>

En Keur	MONTANT NET			Dont entre-prises liées	Dont produits à recevoir
	TOTAL	-1 AN	+ 1 AN		
Créances clients et comptes rattachés	8 467	8 467		17	
Avances et Acomptes versés	7 481	7 481			
Comptes fournisseurs débiteurs	3	3			
Créances – Impôt sur les bénéfices	492	492			
Créances – Taxe sur la valeur ajoutée	277	277			
Créances – Produits à recevoir	128	128			128
Créances – divers	5	5			

**Comptes de régularisation**

Les comptes de régularisation se composent uniquement des charges constatées d'avances (214K€) dont voici le détail :

Exercice 2019

Annexes – Notes aux comptes consolidés – SOFEMA 23

	En K€	SOFEMA	ALHWS	GRUPE
Achat d'étude		3	5	8
Achat non stocké		2		2
Location / Abonnement		16	1	17
Maintenance		11	6	17
Assurance		7		7
Commission		8		8
Honoraire		10	1	11
Salon		95		95
Mission / Réception		40		40
Autres		9	0	9
<b>TOTAL</b>		<b>201</b>	<b>13</b>	<b>214</b>

**Note 12 : Dettes fournisseurs, Dettes fiscales et sociales et Autres dettes**

En Keur	MONTANT BRUT			Dont entre-prises liées	Dont charges à payer
	TOTAL	-1 AN	+ 1 AN		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 655	3 655		8	
Avances et Acomptes reçus	8 218	8 218			
Dettes fiscales et sociale (1)	1 562	1 562			1 102
Autres dettes (2)	2 704	2 704			2 703
Produits constatés d'avance	1 064	1 064			

(1) : Ce poste de 1 562K€ se décompose comme suit :

- Contributif SOFEMA : dette sociale (1 415K€) ; dette fiscale (91K€)
- Contributif AHWS : dette sociale (41K€) ; dette fiscale (15K€)

(2) : Le poste « Autres dettes » se compose principalement des charges à payer (2 703K€ - cf. détail ci-après).

	En K€	SOFEMA	ALHWS	GRUPE
Marchandises		1 668		1 668
Sous-traitance		719		719
Assurance		0	15	15
Pénalités commerciales		301		301
<b>TOTAL</b>		<b>2 688</b>	<b>15</b>	<b>2 703</b>

**Note 13 : Variation des dettes financières**

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
<b>Dettes Financières</b>	<b>615</b>	<b>10</b>	<b>453</b>	<b>172</b>
Empts & dettes - éts crédit (1)	221		59	162
Emprunts crédit-bail				
Associés compte courant	324		324	
Empts & dettes fin.divers				
Int.courus/empts & det.fin.	11	5	11	5
Frais courus	59	5	59	5

Chez ALHWS : l'emprunt de 600K€ suit normalement son plan d'amortissement.

	Clôture	Montant souscrit à l'origine	Echéances			Devise	Taux	
			Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans		Taux Fixe	Taux Variable
ALHWS - Prêt SG	31/12/2019	600 000	120 370	203 174		€	0.95%	

Dettes globales, seule 50% sont intégrés dans la consolidation.

#### **Note 14 : Disponibilité**

Au 31/12/2019, les disponibilités consolidées s'élevaient à la somme de 22 934K€.

- Soit un contributif SOFEMA de 22 523K€ (dont 16 983K€ de compte à terme) ;
- Soit un contributif ALHWS de 411K€ ;

Pour rappel, les disponibilités consolidées s'élevaient à la somme de 24 596K€ à la clôture précédente.

- Soit un contributif SOFEMA de 23 943K€ (dont 10 980K€ de VMP) ;
- Soit un contributif AHWS de 653K€ ;

#### **Note 15 : Personnel**

##### **1. Les charges de personnel**

En Keur	31/12/2018	31/12/2019
Salaires	6 627	5 666
Charges sociales	2 775	2 441
Autres charges du personnel	385	338
<b>Total</b>	<b>8 935</b>	<b>8 445</b>

##### **2. Effectif**

L'effectif moyen au sein des sociétés intégrées se décompose ainsi :

	31/12/2018	31/12/2019
Cadre	53	50
Article 36	17	19
Non cadre	67	52
	<b>137</b>	<b>121</b>

### **3. Indemnités de fin de carrière (IFC) et Médailles du travail**

#### **a) Indemnités de fin de carrière**

Les engagements de retraite ont été évalués pour l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, en application des dispositions de la recommandation CNC 2003-R.01.

Dans les comptes sociaux de SOFEMA, les IFC sont provisionnées au bilan selon la méthode préférentielle.

Les principales hypothèses de calcul actuariel sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans.

Les entités ont souhaité adapter cette hypothèse de calcul afin qu'elle reflète davantage la réalité de la vie de l'entreprise. Ainsi, le calcul est établi sur la base d'une hypothèse de « départ volontaire en retraite à 65 ans ».

- Taux de rotation du personnel : déterminé en fonctions des tranches d'âge du personnel

20-29 ans	30%
30-39 ans	15%
40-49 ans	10%
50-59 ans	3%
>60 ans	-

- Taux de progression des salaires : 2 % (inflation incluse)
- Taux d'actualisation : 0.77% (contre 1.57 % en 2018)

Au 31/12/2019, le passif social au titre des engagements retraites comptabilisé dans les comptes consolidés correspond uniquement à l'engagement de la société SOFEMA et s'élève à 773K€. Les autres entités intégrées globalement ne valorisent pas ce passif social car ce dernier est non significatif en raison de la typologie de la population salariée.

#### **b) Médailles du travail**

Elles ont été évaluées pour l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, selon le même principe que l'engagement indemnités de fin de carrière. En effet, il est possible d'anticiper le versement de cette prime sous forme de provision. Ainsi au 31/12/2019, le passif social de SOFEMA au titre de son engagement "médaille du travail" s'élève à 72K€.

### **4. Intéressement**

Un accord d'intéressement est en vigueur au sein de SOFEMA et applicable à toutes les catégories de personnel. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction de différents critères tels que : l'atteinte d'un objectif de résultat d'exploitation, le respect du budget de coût de fonctionnement. L'accord d'intéressement est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Les critères n'ayant pas été remplis à la clôture de l'exercice, la SOFEMA ne versera pas d'intéressement en 2020 au titre de 2019.

### 5. Compte Epargne Temps

Conformément à l'accord d'entreprise en vigueur chez SOFEMA, il existe un compte épargne temps (CET) provisionné dans les comptes au 31/12/2019 pour un montant total de 219K€ brut.

### Note 16 : Résultat financier

Le résultat financier net ressort à 696K€ et s'analyse comme suit :

En Keur	Dot. prov. titres de part.	
	Intérêts & charges financ. ass.	7
	Intérêts & charges financ. Sur créances	
	Différences négatives de change (2)	4
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>11</b>
	Dividendes reçus hors groupe consolidé	
	Autres produits financiers (intérêts DAT)	
	Revenu des créances sur part.	5
	Rep. prov. titres de part.	543
	Différences positives change (2)	46
	Produit net/cession de VMP (1)	113
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>707</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER (II - I)</b>	<b>696</b>

(1) : Produits financiers sur les placements (Compte à terme, VMP, etc.).

(2) : Gains et pertes de changes liés au cycle financiers suites aux fluctuations des cours de devises. Les gains et pertes de changes liés aux créances et dettes commerciales sont comptabilisés dans le cycle d'exploitation.

Pour mémoire, le résultat financier au 31/12/2018 était de 336K€.

### Note 17 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel net ressort à -5 832K€ et s'analyse comme suit :

En Keur	Pénalités et amendes	
	Charges except. s/ op. de gestion	1 215
	Charges except. s/ op. en capital	374
	VNC immob. fin. cédées (corporelle, incorporelle et financière)	543
	Dot. prov. R&C except.	4 212
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 344</b>
	Produits except. s/op. de gestion	1
	Produits except. s/op. en capital	
	Rep. prov. exc. pour R&C	502
	PCEAC (corporel et incorporel)	10
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>513</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (II - I)</b>	<b>-5 832</b>

**Les opérations significatives :**

- Pénalités commerciales : 395K€
- Litiges sociaux : 421K€
- Litige commercial : 391K€
- Destruction de stock : 374K€
- Valeur comptable des éléments cédés / mises au rebus : 543K€
- Provision : affaires commerciales (331K€) et créances clients (3 881K€)
- Reprise de provisions : affaires sociales (111K€) & affaires commerciales (391K€)

Pour mémoire, le résultat exceptionnel au 31/12/2018 était de -879K€.

**Note 18 : Impôts**

**1. Impôts sur les bénéficiés**

Chaque entité du groupe détermine son résultat fiscal et s'acquitte de son impôt sur les sociétés de manière autonome.

Les différentes sociétés n'ont bénéficié, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'aucun crédits d'impôt.

Au titre de 2019, le résultat fiscal des différentes entités composant le groupe consolidé :

- SOFEMA : -9 169 321 euros soit absence de liquidation d'impôt sur les sociétés (euros de déficit antérieur imputé).
- ALHWS : 602 602 euros soit 170 577 euros de liquidation d'impôt sur les sociétés

**2. Impôts différés**

Les actifs d'impôts différés, qu'ils soient liés à des décalages temporaires déductibles, à des crédits d'impôts ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable (Règl. n°99-02).

**a. Impôts différés actifs (IDA)**

Le groupe SOFEMA bénéficie de deux types d'impôts différés :

- **Sur les différences temporaires déductibles**

Les différences temporaires sont dites déductibles lorsqu'elles sont source d'économie future. Cela se traduira par des résultats fiscaux inférieurs aux résultats comptables. Ces différences donnent lieu alors à la comptabilisation d'IDA.

➤ **Concernant les éléments comptabilisés en social et retraités fiscalement**

- Indemnité CP	415
- Indemnité CET	323
- C3S	46
- Stock sur vente 2020	359
<b>Total</b>	<b>1 143</b>
Economie d'IS (28%) < 500 000€ de résultat	
Total économie d'IS sur décalage temporaire	320

SOFEMA dispose d'un potentiel d'IDA de 320K€ sur les différences temporaires déductibles à court terme.

- **Sur les reports de déficits**

➤ **Concernant les déficits reportables de SOFEMA**

Les déficits reportables peuvent donner lieu à des impôts différés actifs dans les comptes consolidés des entreprises qui attendent des bénéfices futurs. Cependant, il convient de considérer avant toute comptabilisation :

- De la probabilité avancée de récupération à court terme (3 / 5 ans) des IDA ;
- Des conditions de report en avant des déficits antérieurs.

Compte tenu de la perte enregistrée sur 2019 par la SOFEMA et en raison de l'incertitude de l'exercice 2020 et des faibles résultats projetés au titre de 2021 et 2022, il a été décidé de reprendre la totalité de l'impôt différé actif sur les reports de déficits.

Cela se traduit dans les comptes 2019 par une reprise d'IDA de 1 641K€.

Au 31/12/2019, l'actif du bilan fait apparaître un IDA de 320K€ uniquement lié aux différences temporaires déductibles.

#### b. Impôts différés passifs (IDP)

Néant

### 3. La preuve d'impôt

<b>PREUVE D'IMPÔT 2019</b>	
	<b>2 019</b>
Résultat consolidé avant impôt	- 9 863
Taux d'impôt théorique	31,00%
Impôt théorique	-
Impôt comptabilisé	- 1 726
<b>=&gt; surcharge (+) ou sous-charge d'impôt (-)</b>	<b>- 1 726</b>
<b>Analyse:</b>	
ALWHS 50% de l'IS propre de la société intégrée	85
IDA reprise	1 641
	<b>1 726</b>

#### Note 19 : Résultat

Chacune des sociétés constituant le groupe consolidé détermine son résultat de manière autonome.

##### 1. Résultat comptable

Le résultat net comptable de SOFEMA est de -8 027K€

Le résultat net comptable d'ALHWS est de 196K€ (contributif groupe SOFEMA : 92K€)

Le résultat net comptable DCI groupe est de 2 561K€ (contributif groupe SOFEMA : 854K€)

##### 2. Résultat consolidé

Le résultat consolidé d'ensemble est de -10 735K€ dont la part du groupe s'élève à -10 735K€.

Le résultat consolidé correspond à la somme du résultat comptable social des différents comptes individuels (contributif groupe SOFEMA : -7 081K€) impacté par les différents retraitements :

- Retraitement d'homogénéité : 10K€ ;
- Retraitement écart de conversion : -511K€
- Retraitement dividendes intragroupe : -1 512K€
- Reprise de l'impôt différé actif : -1 641K€ ;

**Note 20 : Rémunération des organes de Direction**

Les rémunérations versées durant l'exercice aux 5 personnes les mieux rémunérées de SOFEMA s'élèvent à la somme de 1 203K€ (contre 1 104€ en 2018).

**Note 21 : Liens avec les filiales non consolidées**

En K Euros	Capital	Quote-part du capital détenue	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capitaux propres au 31/12/2019
SOFRESA 307 Bureau de la Colline 92213 SAINT-CLOUD	1 000	12.98%	Non communiqué au 31/12/2019	

Société en cours de liquidation amiable

Les transactions effectuées avec ces parties se sont faites à des conditions normales de marché. Elles sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous au titre des liens société mère/filiales.

Poste du bilan	31/12/2018	31/12/2019
<i>En Keur</i>		
Participations brutes (1)	563	20
Provision dépréciation participation (2)	-543	0
Créances rattachées à des participations	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Compte courant créditeur	0	0
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

(1) : SOFRESA (20K€)

(2) : Dépréciation à 100% des titres SHSI

**Note 22 : Quote-part sur opérations faites en commun**

La « quote-part des opérations faites en commun » est liée à l'activité de la société en participation « BCOE » dans laquelle SOFEMA est associée avec la société EUROTRADIA INTERNATIONAL. SOFEMA SA enregistre 50% du résultat de la société en participation « BCOE », soit une perte sur l'exercice 2019 de 177K€.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte courant associé BCOE, présent dans la comptabilité de SOFEMA, s'élève à 184€ (actif).

**Note 23 : Ventilation du chiffre d'affaires par marché**

En Keur	31/12/2018	31/12/2019
Prestations de services	1 913	1 154
Ventes de marchandises	61 213	32 491
Produits accessoires	4 136	6 876
<b>Total</b>	<b>67 262</b>	<b>40 522</b>

Le chiffre d'affaire groupe a baissé de 40% entre les clôtures 2018 et 2019.

Répartition géographique du chiffre d'affaires	31/12/2018	31/12/2019
<i>En Keur</i>		
France	6 894	4 879
Etranger	60 368	35 643
<b>Total</b>	<b>67 262</b>	<b>40 522</b>

Au titre de la clôture du 31/12/2019 :

- Les ventes France représentent 12% du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les ventes Export / UE représentent 88% du chiffre d'affaires consolidé ;

Une sectorisation analogue à 2018. Le secteur export constitue la part prédominante du chiffre d'affaires.

**Note 24 : « Autres achats et charges externes » & « Autres charges »**

**a. Autres achats et charges externes**

Le total consolidé 2019 des autres achats et charges externes s'élève à 11 862K€.

Poste du CDR	31/12/2018	31/12/2019
<i>En Keur</i>		
Achats de sous-traitance Fr / EU	5 744	3 570
Achats non stockés de matière et fournitures	288	127
Sous-traitance générale	100	94
Locations	1 335	1 115
Maintenance / Entretien	258	257
Assurances	344	347
Etudes / Documentation / Personnel extérieurs / Divers	718	357
Honoraires / Commission	4 385	3 631
Publicité / Relation	126	161
Frais de transports	985	1 014
Frais de déplacements / Missions / Réceptions	543	617
Frais de télécommunication	141	130
Cotisation et frais bancaire	754	442
<b>Total</b>	<b>15 721</b>	<b>11 862</b>

Aucun commentaire particulier.

**b. Autres charges**

Le poste « autres charges » s'élève à 1 608K€. Il est principalement constitué par le contributif SOFEMA, à savoir : redevance 109K€ ; perte sur créance irrécouvrable 624K€ ; et des pertes de change d'exploitation 872K€.

**Note 25 : Impôts taxes et versements assimilés**

Poste du CDR	31/12/2018	31/12/2019
<i>En Keur</i>		
Cotisations sociales sur la masse salariale	152	84
CFE / CVAE	379	260
Taxes foncière	178	159
C3S	74	46
TVS	16	6
Droits d'enreg. / Droits de douanes	44	7
Frais de formation	0	30
Autres	4	0
<b>Total</b>	<b>847</b>	<b>592</b>

**Note 26 : Engagements hors bilan**

a) Tableau des engagements

<i>En Keur</i>	Conso Décembre 2018 Clôture	Conso Décembre 2019 Clôture
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>18 633</b>	<b>4 718</b>
Eng.donnés : pens. indemnités (IDR)		
Eng.donnés : avals, cautions (1)	18 633	4 718
Eng.donnés : Eff.circ. s/endoss.		
Eng.donnés : CB mob. à courir		
Eng.donnés : CB immob. à courir		
Autres eng. donnés		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
Eng.reçus : avals, caut., gar.	9	0
Eng.reçus : crces escpt.n-éch.		
Eng.reçus : CB mobilier		
Eng.reçus : CB immobilier		
Eng.reçus : Autres eng.reçus		
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrat de change à terme (devises à livrer)	Pas d'engagement réciproque	Pas d'engagement réciproque
Contrat de change à terme (devises à recevoir)		

- Dont cautionnement solidaire de la SOFEMA envers la SG à hauteur de 50% dans le cadre de la souscription d'un prêt de 600Ke par ALHWS.

b) Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés (En Keur)	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunt obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		NEANT	

Exercice 2019

Annexes – Notes aux comptes consolidés – SOFEMA 32

**AGP**

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

**Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes**

En Keur	31/12/2018	31/12/2019
Commissaires aux comptes, certifications des comptes (1)	79	81
Autres missions	0	0
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>81</b>

(1) : Les contributifs 2019 : SOFEMA (75K€) ; ALHWS (6K€).



*[Signature]*